Zeitschrift: Le pays du dimanche Herausgeber: Le pays du dimanche

**Band:** 2 (1899)

**Heft:** 92

**Artikel:** Publications officielles

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-249054

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

aventure : c'est pourquoi un baiser d'elle devait paraître sans prix. En esset, la lutte a été sort vive. Un correspondant de l'Etoile belge, qui assistait à l'affaire, conte que des enchérisseurs prudents, ayant prévu que les sommes offertes dépasseraient les prix généralement accordés aux bibelots les plus coûteux dans les ventes de charité, avaient formé un Syndicat. Le prix de l'action était de 100 francs. Les actionnaires devaient tirer au sort quel serait parmi eux l'heureux gagnant. La vente commença. « A combien le baiser? cria le commissaire-priseur. Voyons, Messieurs, une offre. » La voix d'un jouvenceau s'écria : « 2 livres ». 50 francs un baiser pareil ? Le jouvenceau fut conspué. Le Syndicat aussitot proposa 100 livres, 2,500 francs, cela devenait un prix honnète. On applaudit. Les enchères atteignirent promptement 7,500 francs. A partir de ce moment, les concurrents co fiscal plus access de la concurrent con france. currents se firent plus rares. Les deux plus acharnés paraissaient le délégué du Syndicat et un colonel nommé sir Edward Fortescue. Bientôt ils demeurèrent seuls en présence. 650 livres. 700 livres, 750 livres. Ce fut le dernier effort du Syndicat. Le baiser fut finalement adjugé pour 800 livres, 20,000 francs, - à sir Edward Fortescue. Des applandissements retentissants saluerent l'adjudication. Miss Mabel Harlowe, rougissante, s'avança vers le vainqueur. Comme elle approchait, celui-ci, un vieillard à la moustache blanche. lui dit en souriant : «Veuitlez m'excuser mademoiselle. Je n'étais pas aux enchères pour mon propre compte, mais pour celui de mon petit-fils dont c'est aujourd hui la fète. » Et il poussa vers la jolie comédienne un charmant gamin de sept à huit ans, à qui le juste destin réservait cette merveilleuse aventure : sans doute, il en était plus digne que per-

# LETTRE PATOISE

Dà la Côte de mai.

C'à tot de mainme des rudes mentous que les tchessous de note pays. Ai venian quéque fois me trovay dain mai baraique en lai Côte de mai, ai peu ai m'en raicontan de totes soëtches. I fay qu'àce mai dire de les écrires, da qu'i say que ç'à des mentes. L'âtre djo un de ces afaints de Nemrod m'é raicontay sté, inco sain rire :

Ai y aivay, ai y é dou ou tra g'ans, ai Mervelië, de lai san de lai Scheulte dous liëvres qu'aivin le tan long. Ai se promenin les dous tehu le tchaimpoi tiain to d'in cô, ai trovainnent in telessou que dremay derië enne berre ai l'ombre, aivo son fusil de côte lu. L'un de ces doux lievres, le pu malin. dié an l'âtre : « Prends ci fusil, ai pe vais le coitchi, i veu voi ce ci bogre ci n'è ran ai maindgië aivo lu ; i ay in po l'échetomay creux. Enne petête crôte ne dgeainneray ran. — T'é régeon, répongé l'âtre, fouil-le lo. . Co que feut dit feut fay. Main le pore liëvre feu aitraipe. An piaice de trovay in mo-ché de pain ou de fromaidge, ay raimanné feu de la baigatte di tchessou : devisay quoi !.... In djuë de câtches : Tiens ! qu'ay se dié; voici droit ce qu'ai nos fa. No vlan poiay no pésay le temps tot c'terba. Tchu soli ai vait redjoindre son caimerade, ai pe ay se botainnent à diuëre é càthes dó in gros saipin. El étint bin en train de djure, tiain tot d'in có ay l'óiainne di bru quasi to pré de ios. Ai raivisainnent de cte san li. tiain ai voiainneut trégië feu d'in boëtchet in tchessou de Mervelië qu'ai cognéchint djé po n'aivoi djemais tuay d'âtre dgibier que ses puces. Le pu djuëne des dous liëvres se ieuvé po se savay; main l'atre iy dié: « Dumore paie, bogre de fô, no ne risquan ran, ç'à le gros Teuné! » Les dous lievres finéchennent la paitchie. Le gros Teuné rentré le soi ai l'hôtà comme d'habitude aivô son sai veu. Le djuë de catches â eusay. S'ai y é ai Mairvelië des dgens qu'ainmant les liëvres, ai ferint bin de déposay in djuë de câtches to neu, do un des saipins de lai Scheulte; les dous pores liëvres ios en velan étre recognéchain le réchte de ios djos.

Stu que n'à pe de bos.

## Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le Nº 90 du Pays du Dimanche :

#### 352. CHARADE.

Pois-Sarde (Poissarde).

353. LETTRES INCONNUES.

HALE. OSE ANE MA.

Rachel. Corse Ancre. Marc.

ODE. ETAL. CLÉ MALO.

Corde. Cartel. Clerc. Colmar.

354. MOTS EN CROIX.

E MERLE N

355. LOGOGRIPHE.

Gastronomie. Astronomie.

Ont envoyé des Solutions complètes : MM. Un locataire au fort Chabrol à Chevenez.

Ont envoyé des Solutions partielles : MM. Etvariza à Porrentruy; Eva P. à Charmoille; Gontran Moritz à St-Imier; Une française qui collectionne les cartes illustrées à Porc-en-truie; Appoline Froidevaux à Saignelégier ; Le Baron à St-Imier.

## 360. CHARADE.

Le flatteur dans mon premier Intrigue, s'élève et brille. Jamais une vieille fille N'est franche sur mon dernier. Chezles Français, mon entier Est vertu de famille.

## 361. COQUILLES AMUSANTES.

 $N^{\circ}$  ! - Quel festin est le sien, quelles oies a-t-il vues ? Sa pie est frisée et il ne lui reste plus qu'à courir.

Nº 2. — Les parents à voter forcent le jaune

Nº 3. - Le bal touche à sa fin et le vieux se souvient.

Nº 4. - Ce que je préfère dans les poires, c'est la panade

Nº 5. — Mieux vaut avoir maison que fort.

### 362. DOUBLE ACROSTICHE.

Remplacer les X ci-après par des lettres de manière à former les mots dont les définitions suivent et dont les initiales et les finales représentent les noms de deux théâtres renommés :

X X X X 1 — Etat d'Amérique.

X X X X 2. — Etoffe.

X X X X 3. — Arme offensive. X X X X 4. — Avoir la hardiesse.

X X X X 5. — Prénom

#### 363. MÉTAGRAMME.

D'abord prison aux filets d'or, Je puis me transformer encore En valet d'un riche carrosse ; Changez, je deviens mal atroce; Puis, ce que l'on n'est pas souvent; De l'amitié petit présent; Fleuve; enfin très grand personnage Biblique. C'est fini, courage.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 17 octobre courant.

# Publications officielles.

Ecole cantonale d'agriculture. - Les cours commenceront le mardi 14 novembre et se termineront au milieu du mois de mars 1900. L'enseignement et le logement au château seront gratuits pour les élèves. Le prix de pension est de 36 francs par mois, soit 1 fr. 20 par jour. Les demandes d'inscription, accompagnées d'un certificat de moralité et des certificats scolaires, seront reçus jusqu'au 6 novembre par M. Chapuis, directeur du château.

## Mises au concours

La place d'agent de poursuites (Lajoux, Les Genevez, Souboz etc.) est mise au concours. S'inscrire jusqu'au 13 octobre au greffe du tri-

### Convocations d'assemblées.

Develier. - Le 8 oct. pour s'occuper d'une concession d'eau à la commune de Delémont.

Courtedoux. - Le 8 à 12 h. 1/2 pour ratifier l'achat d'une parcelle. statuer sur la démission d'un membre de diverses commissions et sur une demande de subside, et nommer un fontainier.

Courrendlin. — Assemblée de l'arrron-dissement de l'état civil. le 8 octobre à l'issue du service divin pour nommer l'officier d'état civil.

# Cote de l'argent

du 4 octobre 1899.

Argent fin en grenailles. fr. 105. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boites de montres . . . fr. 107. 50 le kilo.

L'éditeur: Société typographique de Porrentruy.